



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## obésité

Question écrite n° 62766

### Texte de la question

M. Arnaud Robinet interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'action nationale de lutte contre l'obésité. Le nombre de personnes atteintes d'obésité a triplé depuis vingt années en France. Les conséquences sur la santé peuvent être particulièrement dangereuses et sont dominées par le diabète et l'hypertension, les maladies cardiovasculaires et respiratoires, les atteintes articulaires sources de handicaps et certains cancers. L'obésité sévère peut réduire l'espérance de vie de dix ans et représente donc un danger comparable à celui de la consommation excessive de tabac. L'obésité, parfois à l'origine de stigmatisation et de discrimination, retentit également sur la qualité de vie et représente une source d'inégalité sociale de santé. Si l'obésité relève plus de mauvaises habitudes au quotidien que de troubles psychologiques, il est toutefois observé qu'environ 10 % à 20 % des personnes présentant une obésité sont atteintes de troubles du comportement alimentaire. Poursuivre le développement de la prévention et intervenir précocement sur les processus physiopathologiques est absolument nécessaire, sachant que la prise en charge doit s'adapter à la diversité phénotypique et évolutive des situations individuelles. Dans la continuité du Plan obésité 2010-2013, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les prochaines actions de prévention et de guérison de l'obésité en France.

### Texte de la réponse

La politique de lutte contre le surpoids et l'obésité a été voulue par la France depuis de nombreuses années. Le premier plan national nutrition santé remonte à 2001. Aujourd'hui, la France résiste mieux que bien d'autres pays, mais les inégalités sociales dans ce domaine se sont creusées. 32 % des adultes français sont en surpoids et 15 % des français. Chez les enfants de 3 à 17 ans, 14 % sont en surpoids et 3,5 % obèses. En classe de CM2, les enfants d'ouvriers sont dix fois plus victimes d'obésité que les enfants de cadres. C'est pourquoi plusieurs mesures du projet de loi de modernisation de notre système de santé font de la prévention auprès des jeunes une priorité. Avec le ministère de l'éducation nationale, un « parcours éducatif en santé » sera instauré à l'attention de tous les élèves de la maternelle au lycée, pour favoriser les actions de promotion de la santé. Le projet de loi étend également le dispositif du médecin traitant aux enfants de moins de 16 ans et favorise ainsi la prévention du surpoids et de l'obésité et leurs dépistages précoces. Pour améliorer l'accès à une alimentation équilibrée, le projet de loi crée un étiquetage nutritionnel synthétique, simple et accessible pour tous. Il est en effet nécessaire que l'information nutritionnelle devienne un élément du choix alimentaire au même titre que le prix, la marque, la présentation ou le goût. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a lancé en mars 2015 un groupe de concertation sur l'information nutritionnelle comprenant les associations de consommateurs, les industriels et des experts scientifiques. Par ailleurs, le projet de loi comprend également l'interdiction de la mise à disposition en libre-service de fontaines de sodas, ce qui permettra de protéger la population contre une consommation excessive de sucre. « Bouger » est un facteur protecteur face aux risques de surpoids et d'obésité. Le projet de loi simplifie le dispositif de production du certificat médical pour faciliter la pratique du sport. Il encourage par ailleurs les médecins à prescrire des activités physiques adaptées aux personnes souffrant d'affections de longue durée. Enfin, l'information au

quotidien étant primordiale dans la prévention, le site « manger-bouger » propose des outils et des conseils pour manger mieux et bouger plus. Il fera partie du portail du service public d'information sur la santé. Ces mesures viennent réaffirmer la volonté du Gouvernement d'engager des politiques justes et efficaces de prévention et de lutte contre l'obésité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Robinet](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62766

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 août 2014](#), page 6567

**Réponse publiée au JO le :** [1er septembre 2015](#), page 6629